



propriétaire d'un studio

Par **kleberpeinture**, le **04/11/2019** à **18:20**

J'ai consenti un bail interdisant la sous-location pour un studio,et, selon la gardienne de l'immeuble, le local serait occupé par un sous-loctaire, elle ne voit plus la locataire initiale et je ne touche plus de loyer depuis 9 mois?

Par **Visiteur**, le **04/11/2019** à **18:34**

BONJOUR (petite formule de politesse svp pour les bénévoles) !

Vis à vis de ces impayés de loyer, où en êtes vous à ce jour, qu'avez vous entrepris ?

Par **kleberpeinture**, le **04/11/2019** à **19:21**

Bonsoir et merci de vous intéresser à mon problème.

Ce local est géré par un gestionnaire qui a confié l'affaire à son avocat, lorsqu'au bout de 4 mois d'impayés, je lui ai demandé, comment il comptait agir.

Il a fait trainer les choses et nous sommes arrivés au 15/10 :trêve hivernale.

De plus cette personne n'a pas d'assurance, alors que cela est obligatoire depuis deux ans. IL a fallu que je m'en aperçoive; de plus elle a constitué un dossier de surendettement.(elle doit 21.000€) elle a des dettes partout.

Aucune audience n'est programmée.

Par **Visiteur**, le **04/11/2019** à **20:24**

Il vous faudra choisir votre propre avocat dans le but d'obtenir d'un tribunal, un arrêté d'expulsion qui sera effectif à la fin de la période hivernale.